

MÉTHODOLOGIE INDICATIVE

TRAVAUX DIRIGÉS - MARLÈNE CÉPECK

La méthodologie est essentielle.

Attention à la forme, que ce soit :

- Style d'écriture.
- Présentation : une copie propre et aérée avec un plan apparent.
- Orthographe : il est particulièrement important de bien se relire.
- Pas d'abréviations : sauf si l'expression est écrite une première fois en intégralité suivie de l'abréviation entre parenthèses et uniquement pour des abréviations reconnues. Par exemple, le TFUE (Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne) ou Cour EDH. (Cour européenne des droits de l'Homme).
- Pas de surlignage fluo.
- Pas de rouge (réservé au correcteur).
- Pas de formules personnelles : c'est-à-dire pas de phrase « *Nous allons voir* », « *On va aborder* », « *J'estime que* ». Préférer les formulations impersonnelles « *Il sera envisagé dans une première partie* ».

Tous les devoirs comprendront nécessairement :

- Une introduction : qui est essentielle dans la copie et qui représente 1/4 ou 1/3 de celle-ci
 - o commençant par une phrase d'accroche
 - o comprenant une problématique et une annonce de plan.
- Un plan en deux parties et deux sous-parties
 - o avec des chapeaux (pour annoncer les sous-parties) et des transitions (pour annoncer la partie ou sous-partie suivante)
 - o avec des titres sans phrases (pas de verbe conjugué et éviter la ponctuation)
 - o avec des titres apparents et formulés de façon soignée et précise.
- Pas de conclusion.

Dissertation

C'est un exercice de réflexion sur un sujet précis, une démonstration. Il est donc nécessaire de mettre en forme ses connaissances en les ordonnant dans un plan structuré.

Au brouillon :

- Ne pas hésiter à lire plusieurs fois le sujet afin d'éviter les incompréhensions (attention à la ponctuation, aux termes du sujet et à leur(s) signification(s)).
- Mobiliser toutes ses idées en rapport avec le sujet en les listant (les connaissances tirées du cours, des travaux dirigés, de la plaquette, des lectures personnelles, ...).
- Tenter de classer ses idées afin de dégager les grandes lignes directrices.
- Dégager une problématique qui témoigne d'un mouvement ou d'une dynamique du sujet.
- Dégager un plan qui répond à la problématique.

Il est nécessaire de trouver sa propre démarche intellectuelle malgré le formalisme de la méthode. Il n'y a pas de plan ou de problématique parfaits.

I. L'introduction

Elle doit répondre à trois questions :

- De quoi dois-je parler ? (définition des termes du sujet)
- Pourquoi dois-je en parler ? (intérêt du sujet)
- Comment vais-je en parler ? (problématique et annonce de plan)

Plusieurs étapes doivent être respectées lors de la rédaction :

- **Phrase d'accroche** : pour évoquer de façon pertinente, adéquate ou originale le sujet. Par exemple, peut être une phrase sur l'actualité, un adage, une citation.
- **Délimitation du sujet** : ou situer le sujet dans son contexte. Peut également comprendre une évacuation des questions qui ne seront pas traitées.
- **Définition des termes du sujet** : de façon juridique. Peut être fait à l'aide de différents dictionnaires juridiques tels que « *Vocabulaire juridique* » de Gérard CORNU ou encore le Lexique juridique de Dalloz.
- **Intérêt du sujet** : il s'agit de montrer l'importance du sujet au regard de différents éléments, que ce soit ses implications sociologiques, historiques, économiques du sujet ; ses rapports avec des éléments d'actualité ; les difficultés qu'il suscite.
- **problématisation ou problématique** : qui constitue votre axe de réflexion, votre raisonnement juridique. Elle peut faire quelques lignes mais doit à la fin apparaître de manière claire et précise. Elle n'est pas forcément une question.
- dont va découler **l'annonce de plan** : qui doit répondre à la problématique et qui constitue une présentation claire des deux parties avec (I) et (II).
Par exemple : « *Pour répondre à cette question, il sera nécessaire d'analyser d'une part ... (I) et d'autre part ... (II)* ».

II. Le plan

I. Intitulé de la première partie

Phrase permettant d'introduire la première partie et d'annoncer les deux sous-parties. Par exemple « *il apparaît essentiel d'explicitier non seulement la notion de ... (A) mais également ... (B)* ».

A. Intitulé de la première sous-partie

Développement.

À la fin de la première partie, transition vers la seconde sous-partie. Par exemple, « *Après avoir analysé ..., il est opportun de se pencher sur ... (B)* ».

B. Intitulé de la seconde sous-partie

Développement.

À la fin de la seconde sous-partie, transition vers la seconde partie. Par exemple, tirer les enseignements de la première partie et énoncer « *Il faut désormais s'intéresser à ... (II)* ».

II. Intitulé de la seconde partie

Phrase permettant d'introduire la première partie et d'annoncer les deux sous-parties.

A. Intitulé de la première sous-partie

Développement.

À la fin de la première partie, transition vers la seconde sous-partie.

B. Intitulé de la seconde sous-partie

Développement.

Possibilité d'ouvrir le sujet, le mettre en perspective. Par exemple, élargir à d'autres thèmes s'y rattachant ou présentant un intérêt d'actualité.

Commentaire de texte ou d'article

Deux écueils doivent être évités :

- Pas de paraphrase : il ne faut pas se contenter de décrire le texte, il faut expliquer son sens.
- Pas de dissertation : il faut se référer au texte, toujours partir du texte pour exposer ses connaissances.

Il faut lire le texte et l'analyser afin

- De définir le **domaine du texte** : ce qui permet un aperçu général du texte (définir son objet précis, sa nature, ses origines, son auteur, sa date d'entrée en vigueur).
 - De **définir précisément et juridiquement la terminologie du texte**, surtout les mots clés ou importants.
 - **D'étudier le sens du texte**, c'est à dire :
 - _ À la fois sa signification générale du texte et la signification spécifique de certaines parties du texte.
 - _ Sa raison d'être, sa finalité. Autrement dit, pourquoi ce texte a été adopté ?
 - _ Son environnement juridique. Autrement dit, l'état du droit avant, au moment, après l'entrée en vigueur du texte ainsi que les dispositions juridiques qui complètent ou limitent le texte.
- Il est bien sûr possible de critiquer le texte (critiques positives et négatives) que ce soit du point de vue de la sécurité juridique, de la vie sociale, de l'économie, etc...

Les idées essentielles du texte sont nécessaires à l'élaboration du plan de votre devoir.

I. L'introduction

Plusieurs étapes doivent être respectées :

- **Phrase d'accroche** : pour évoquer de façon pertinente, adéquate ou originale le sujet. Par exemple peut être une phrase sur l'actualité, un adage, une citation.
- **Présenter le texte** : c'est à dire mentionner l'auteur, la date d'entrée en vigueur, la localisation dans un ouvrage, son objet précis, ...
- Situer le texte dans son **environnement juridique** ou le **contextualiser** : c'est à dire présenter le domaine ou le thème dans lequel intervient le texte.
- **Présenter l'intérêt** du texte ainsi que ses finalités.
- Problématiser le sujet, énoncer la **problématique**.
- **Annoncer le plan**.

II. Le plan

Même méthodologie que pour la dissertation.

Commentaire d'arrêt

Au brouillon, il est nécessaire :

- De lire l'arrêt et repérer le type de décision selon la juridiction qui la rend.
- D'effectuer la fiche de l'arrêt, comprenant :
 - o les faits
 - o la procédure
 - o le problème de droit posé dans l'arrêt
 - o les thèses en présence
 - o la solution de la juridiction.
- De mettre en lumière :

- Le sens de la décision : explication de la décision à l'aide des connaissances.
- La valeur de la décision : intérêt par rapport au droit positif, nouveauté apportée, revirement éventuel, nature de la décision, appréciation critique, fondement juridique de la décision, ...
- La portée de la décision : conséquence de l'arrêt sur l'état du droit ou dans le futur (évolution jurisprudentielle ou législative).

- Définir les mots-clés de l'arrêt.

Ce travail au brouillon permettra de dégager une problématique ainsi qu'un plan.

I. Introduction

Plusieurs étapes doivent être respectées :

- Poser le **problème juridique** soulevé par l'arrêt dès la première ligne.
- Introduire le **contexte de l'arrêt**, sans remonter trop loin et sans tomber dans la dissertation (3 à 6 lignes).
- **Présentation de l'arrêt** : par exemple « *C'est dans ce contexte qu'est intervenue la décision ...* ».
- **Exposé des faits** : qui doit être simple, bref, synthétique. Ne préciser que ce qui est nécessaire et essentiel pour l'analyse de la décision.
- **Procédure** (si apparaît dans la décision, sinon, ne pas l'inventer).
- **Thèses en présence** : des juridictions antérieures ou des parties.
- Mise en évidence du **problème de droit** (à ne pas confondre avec le problème juridique) : doit être le même dans chaque copie, c'est à dire la question posée dans la décision, à laquelle la juridiction doit répondre.
- **Solution de la juridiction.**
- **Problématique** : qui est personnelle, qui nécessite de prendre du recul par rapport à l'arrêt, de le resituer dans son contexte en fonction de son intérêt et de ses finalités.
- **Annnonce de plan**

II. Le plan

Même méthodologie que pour la dissertation.

Exemple de plan descriptif :

- I. Premier élément de réponse à la problématique
 - A. Situation de l'arrêt par rapport au droit positif
 - B. 1^{er} aspect de la décision
- II. Second élément de réponse à la problématique
 - A. 2nd aspect de la décision
 - B. Elargissement

Un plan critique peut également être envisagé.